

Compte rendu de séance  
Séance du 11 mars 2024

L'an 2024 et le 11 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MORETTI Jean Marc, Maire.

**Présents** : M. MORETTI Jean Marc, Maire, Mesdames : Michelle BEULAY, Martine TOURNOIS, France BEAUPRE, Julie MAGOT, Emilie MAUPETIT, Cécile MEUBLAT, Messieurs : Etienne SOLLIER, Laurent CHANDIVERT, Bastien DESCLOUX, Cyril GENOT, Michel POTIEZ

**Procurations :**

François-Michel GEST a donné procuration à Cécile MEUBLAT

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 05/03/2024

**Date d'affichage** : 05/03/2024

**A été nommée secrétaire** : Julie MAGOT

**SOMMAIRE**

Le maire ouvre la séance à 20h

Le conseil municipal n'a pas reçu le compte-rendu suite au conseil du 19 février 2024.

Lors du prochain conseil, deux comptes-rendus seront à valider.

**1/ Dispositif conseillère numérique**

**Le contrat de la conseillère numérique arrive à son terme en juin 2024.**

**La reconduction de ce contrat, sur une durée de 3 ans non négociable, entraînera la participation financière de la charge financière du salaire au prorata du temps passé sur la commune. La prise en charge par l'Etat est dégressive 70 % la 1ère année puis 50 % les 2 dernières années.**

**Ainsi, le coût annuel pour la commune serait de 930,69 € la 1ère année et de 1551,14 € pour chacune des 2 dernières années.**

Rapport :

Le conseil municipal de Villerbon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3,

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

La prolongation du contrat de la conseillère numérique pour une durée de 3 ans.

## **2/ Entretien terrain de football**

Après débat, les conseillers, à l'unanimité souhaite inscrire la somme de 5000 TTC au budget 2024, pour l'entretien du stade de foot communal.

## **3/ AFFAIRES DIVERSES**

- **Alarme incendie cantine scolaire, de nouveau en fonctionnement.**
- **Salle polyvalente, demande de mettre un détecteur de lumière solaire entre la sortie de la salle et le parking. Favorable à l'unanimité.**
- **Etienne SOLLIER nous fait part d'un changement de lumière par l'entreprise HOLT concernant deux spots de 2\*45 volts par 2\*100 volts pour le terrain de pétanque. (éclairage uniquement pour une partie du terrain).**
- **Michel POTIEZ, informe que le bulletin municipal est en cours d'impression, la distribution sera effectuée avec le cadeau de la municipalité.**
- **Certains élus ont assisté à l'Assemblée Générale du Club Cynophile. Très bonne association. Suite aux passages de chasseurs près du club, une clôture sera installée, afin d'éviter de retrouver pleins de cartouches sur leur terrain**
- **Fibre Villerogneux, il reste 4 poteaux à implanter. Pas de date définie.**
- **Impasse des Clouseaux, acquisition d'une parcelle pour la construction de 2 maisons par 2 administrés.**
- **Villejambon : Pour limiter la vitesse, la commission travaille dessus. Il est envisagé d'installer des STOP.**
- **Fibre rue des Valineaux : à la charge des administrés pour les tranchées.**
- **Emilie MAUPETIT fait un point sur le dossier de la vidéo surveillance.**
- **La secrétaire de mairie est en arrêt jusqu'à début avril.**

La séance est levée à 21h15

Le maire  
Jean Marc MORETTI

La secrétaire de séance  
Julie MAGOT



## Conseil Municipal du 19/02/2024

Présent : Jean-Marc, Etienne, Martine, Julie, Laurent, Cécile, Fan Mi, Emilie, Michelle, Bastien, Cyril, France, Michel.

Secrétaire : Emilie

Jean Marc nous informe qu'Elisabeth est toujours absente, jusqu'au 28/02/2024.

Ordre du jour :

1-Choix des entreprises pour la mise en place des écluses (sécurité routière)

2-Affaires Diverses

1- Etienne nous explique les devis qu'il a fait réaliser

Le conseil décide à l'unanimité de prendre Serva TP pour la construction et Signalétique Vendômoise pour la signalisation.

Deux sociétés avec lesquelles nous avons déjà travaillé.

Etienne a bonne espoir que les travaux soient réalisés avant l'été.

Pour rappel, les travaux sont prévus :

- Devant la mairie
- Places vers le cimetière
- Déplacement du passage piéton.

2- Affaires diverses

Le maire : nous parle rapidement d'un courrier qu'il a reçu d'une habitante.

Etienne :

A- Le foot : Le club de foot nous indique qu'il a des soucis avec leur terrain. Patrick Dupuis a contacté une société pour envisager des réparations à faire :

> décompactage sur la totalité du terrain

> remettre du gazon. Mais il faudrait arroser cet été, alors que nous ne connaissons pas encore les arrêtés qu'il pourrait y avoir cet été concernant l'eau. Et le gazon se plante plutôt en octobre.

> passage d'une traine d'égalisation

Ce qui coûterait 5200 HT € (dont 1200 pour le gazon)

Le conseil s'interroge sur le fait de mettre cette dépense au budget de fonctionnement.

Cécile s'interroge sur l'intérêt de mettre au budget des frais liés à des joueurs qui ne sont pas de Villerbon

Il est décidé de mettre ça au budget et que le conseil votera ensuite.

B- Mercredi le TD41 intervient rue des noizeaux pour le dossier des feux

C- Il a reçu un devis pour le chemin en face de la mairie : 1400€ pour 1m de large

Michel :

A- La salle associative est de nouveau opérationnelle, le chauffage fonctionne.

B- Le bulletin est en attente du retour d'Elisabeth.

C- Le 10/04 Tour du Loir et Cher. Passage sur Villerbon, Michel demande 8 personnes pour la signalétique, il manque à ce jour 1 personne.

France :

A- Certaines personnes des associations aimeraient savoir s'il est possible de poster des événements de Villerbon ou autres communes sur Panneau Pocket. Le conseil décide de mettre les choses les plus importantes des associations de Villerbon. Un mail sera adressé aux associations pour les avertir.

B- Quelqu'un s'interroge sur le remplacement de l'ATSEM au mois de septembre. Le conseil confirme qu'évidemment l'ATSEM sera remplacée. Une autre personne voudrait postuler, France se charge de la prévenir, il faut qu'elle envoie son CV à la mairie.

Michelle :

Michelle rappelle qu'il y a des personnes qui font brûler des choses interdites, elle demande si nous pouvons faire un rappel sur le bulletin.

Fan-Mi :

A- Fan Mi rappelle les différents rdv qu'il a eu avec la gendarmerie et la société SRTC concernant le projet d'installation des caméras de surveillance.

B- Mme Courson a interpellé Fan Mi quant à la vitesse excessive dans Villejambon. Elle déplore de ne pas avoir eu de réponse de la mairie concernant ce pb. Etienne n'est pas encore intervenu, la réponse ne lui a donc pas été faite pour cette raison.

C- Vendredi 9 février vers 12h30, Fan Mi a reçu un appel de la cantine concernant une alarme incendie qui s'est déclenchée. Philippe l'a informé n'avoir rien remarqué et que le plan n'était pas adapté par rapport au signalement de l'alarme. Philippe n'a pas eu de formation à ce sujet, et concernant les points de rassemblement. A réfléchir pour mettre en place un exercice à partir de la cantine/garderie.

Cécile :

A- Intervient pour le chauffage, il y a eu un souci et a donc demandé l'intervention de la société. La personne a été très désagréable.

B- Cécile prévient qu'il y a un conseil d'école Mardi.

La séance est levée à 21h30

Le maire,

Jean marc MORETTI



La secrétaire,

Emilie MAUPETIT